

Décembre 2010



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF (CSC)

Treizième session

Marseille, France, 7-11 février 2011

**EXAMEN DES ACTIVITÉS CONDUITES PAR LE COMITÉ DURANT
L'INTERSESSION**

St. George's Bay, Malta, 29 novembre - 2 décembre 2010

INTRODUCTION

1. Le présent document fait le point des activités du Comité scientifique consultatif (CSC) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) durant la période intersessions de 2010. Il rend notamment compte des travaux effectués par le CSC par l'entremise de ses Sous-Comités, groupes de travail et ateliers, ainsi que d'autres activités.
2. Les réalisations des projets régionaux de la FAO à l'appui des activités du CSC, à savoir les projets AdriaMed, CopeMed II, y compris ArtfiMed, EastMed, MedFisis et MedSudMed, sont présentées dans le document GFCM:SAC13/2011/Inf.22. Des informations supplémentaires relatives aux activités d'autres projets nationaux ou régionaux en rapport avec les travaux du CSC seront présentées au titre du point 4 de l'ordre du jour, consacré à l'examen des rapports nationaux des membres du CSC (document GFCM:SAC13/2011/Inf.11).

ACTIVITÉS DU CSC PENDANT L'INTERSESSION

3. À sa trente-quatrième session (Grèce, 12-17 avril 2010), la CGPM a défini le programme de travail du CSC pendant l'intersession¹. Le CSC disposait de six mois pour s'en acquitter et

¹ Rapport de la trente-quatrième session, paragraphes 74-76.

pour tenir l'ensemble des réunions approuvées par la Commission, entre juin et décembre 2010 (voir la liste ci-après).

- Neuvième session de la Réunion de coordination des sous-comités (CMSC); Siège de la FAO, 9-10 juin 2010
- **Atelier transversal** sur le corail rouge; Italie, 16-17 septembre 2010
- Première **Réunion d'experts** sur l'état des élasmobranches en Méditerranée et en mer Noire; Tunisie, 20-22 septembre 2010
- **Atelier transversal** sur l'anguille européenne; Tunisie, 23-24 septembre 2010
- **Atelier transversal** sur la capacité de pêche; Siège de la FAO, 27-28 septembre 2010
- Atelier du **SCSI** sur les méthodes de collecte de données appliquées à tous les segments des flottilles et leur leur cohérence avec les exigences de la Tâche 1 de la CGPM; Siège de la FAO, 29 septembre - 1^{er} octobre 2010
- Atelier du **SCMEE** sur les proliférations d'algues et de méduses; Turquie, 6-8 octobre 2010
- Groupe de travail du **SCSA** sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales; Turquie, 18-23 octobre 2010
- Atelier du **SCESS** sur le suivi de la pêche de loisir dans la zone de compétence de la CGPM; Espagne, 20-22 octobre 2010
- **Atelier transversal** sur l'amélioration de la sélectivité, la réduction des prises accessoires et les engins de pêche améliorés; Égypte, 25-27 octobre 2010
- Groupe de travail du **SCSA** sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques; Italie, 1-6 novembre 2010
- Session du **SCSA**; Malte, 29 novembre - 2 décembre 2010
- Session du **SCESS**; Malte, 29 novembre - 2 décembre 2010
- Session du **SCSI**; Malte, 29 novembre - 2 décembre 2010
- Session du **SCMEE**; Malte, 29 novembre - 2 décembre 2010
- Atelier du **SCMEE** sur les espèces exotiques et leurs interactions avec les pêcheries (à la suite de la réunion du SCMEE); Malte, 29 novembre 2010
- Dixième Réunion de **CMSC**; Malte, 3 décembre 2010

Sous-comités, groupes de travail et ateliers

4. Les rapports des groupes de travail et des ateliers organisés durant l'intersession 2010 font l'objet des documents GFCM:SAC12/2011/Inf.12 à Inf.21. Les conclusions de ces réunions techniques ont été examinées par les sous-comités compétents et, le cas échéant, par les participants à leur atelier transversal.

5. Pendant la période intersessions, les sous-comités se sont penchés sur les différents thèmes présentés ci-dessous.

Le Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI) Le SCSI a coordonné l'atelier transversal sur la capacité de pêche afin de rédiger les éléments de langage d'un plan d'action régional sur la gestion et le suivi de la capacité de pêche dans la zone d'action de la CGPM. Le Sous-Comité a également organisé l'atelier sur les méthodes de collecte de données qui était plus particulièrement consacré au recueil et à la notification des données en vue de la Tâche 1. À sa onzième session, le SCSI a pris connaissance des résultats de ces ateliers et s'est concentré sur la situation actuelle concernant la communication des données, l'avancement de la construction et de la gestion des bases de données et des systèmes d'information de la CGPM, la politique de confidentialité et d'accès aux données, l'application du système de notification STATLANT 37A compatible avec les sous-régions, l'examen des paramètres et définitions des données requises au titre de la Tâche 1 et les exercices pilotes réalisés par les experts sur l'application de limites de poids des captures en vue de leur déclaration dans les journaux de pêche. Le Secrétariat de la CGPM a bien progressé dans la constitution et la gestion des bases de données et des systèmes d'information de la Commission, notamment en ce qui concerne les bases de données sur les flottilles et le système d'information régional de la Tâche 1 (T1-RIS) qui repose sur une structure provisoire de traitement automatique des données et des caractéristiques d'affichage préliminaires. Le projet de bulletin statistique sur la Tâche 1 (avec 2008 comme année de référence) a également été produit avec T1-RIS. Des travaux ont aussi été entrepris au sujet des protocoles d'échange de données pour la Tâche 1 (aux formats XML et CSV) et la documentation connexe a été examinée par le SCSI. Le rapport du SCSI est présenté dans le document

Le Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS) a organisé un atelier sur le suivi de la pêche de loisir dans la zone de compétence de la CGPM, dont il a examiné les résultats à sa onzième session. Ces travaux portaient plus particulièrement sur la définition de la pêche de loisir, les régimes de licence pour cette pêche ainsi que son suivi et sa gestion. Le Sous-Comité a aussi discuté de l'élaboration d'un protocole commun et harmonisé de suivi scientifique de la pêche de loisir, et a défini un ensemble préliminaire des données et paramètres requis en vue de l'estimation des indicateurs des différents modes et segments de pêche de loisir. Suite aux délibérations de l'atelier sur la sélectivité des engins de pêche (Alexandrie (Égypte), 25-27 octobre 2010), le SCESS a pris connaissance des résultats des études de cas sur l'incidence économique de l'introduction du maillage carré de 40 mm dans les culs de chalut. Il a fait bon accueil au projet « LaMed » sur la réglementation de la pêche en Méditerranée et en mer Noire, qui a démarré en 2010, sous l'impulsion du Secrétariat de la CGPM. Il a également examiné les définitions des variables économiques relatives à la Tâche 1.3. Le rapport du SCESS figure au document portant la cote GFCM:SAC13/2011/Inf.7.

Le Sous-comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE) a organisé l'atelier sur les « proliférations d'algues et de méduses » et a très largement contribué aux trois ateliers transversaux organisés en septembre et octobre 2010 sur les thèmes du « corail rouge », des « élasmobranches » et de « l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accidentelles ». Les grandes conclusions de ces ateliers ont été discutées durant les différentes séances de la réunion du SCMEE et les accords conclus peuvent être consultés dans le document GFCM:SAC13/2011/3. Au cours de la réunion du Sous-Comité, une séance spéciale a été consacrée aux « espèces exotiques ». Certains participants se sont déclarés inquiets de l'impact de ces espèces sur les pêcheries. Elles sont particulièrement abondantes dans l'est de la Méditerranée. Le SCMEE a approuvé la proposition de création d'une nouvelle zone de pêche à accès réglementé autour des monts sous-marins de l'archipel des Baléares. Le SCMEE a constaté les progrès notables enregistrés pendant l'intersession sur certains sujets de sa compétence, à savoir: la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches (EAF), le

rôle de la pêche des alevins du point de vue de la conservation des habitats sensibles, en particulier la viabilité des ressources pélagiques côtières, et a souligné avec force qu'il fallait mettre à jour les informations sur les opérations de pêche dans les zones de pêche à accès réglementé. Le rapport du SCMEP est présenté dans le document GFCM:SAC12/2011/Inf.5.

Le Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA) a organisé les réunions des deux groupes de travail sur l'évaluation des espèces démersales et des petits pélagiques, y compris les séances pratiques d'évaluation. À sa onzième session, le SCSA a examiné 32 documents techniques sur les espèces démersales et 11 sur les petits pélagiques. Les évaluations concernant 34 des 43 stocks considérés ont été jugées complètes et validées par le Sous-Comité. La couverture totale s'étendait sur 14 sous-régions géographiques pour les espèces démersales et sur 7 d'entre elles pour les petits pélagiques. Les espèces étudiées étaient: *Merluccius merluccius*, *Mullus barbatus*, *Mullus surmuletus*, *Nephrops norvegicus*, *Parapenaeus longirostris*, *Boops boops*, *Pagellus bogaraveo*, *Solea solea*, *Spicara smaris*, *Pagellus erythrinus*, *Aristeus antennatus*, *Corallium rubrum*, *Engraulis encrasicolus*, *Sardina pilchardus* et *Trachurus trachurus*. Le SCSA a apporté une contribution majeure aux trois ateliers transversaux organisés en septembre et en octobre 2010 sur « l'anguille européenne », « les élasmobranches » et « l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accidentelles ». Les principales conclusions de ces ateliers ont été discutées durant les différentes séances de la réunion du SCSA et les accords conclus peuvent être consultés dans les documents GFCM:SAC13/2011/Inf.8 et GFCM:SAC13/2011/3. Par ailleurs, le SCSA a examiné et approuvé de nouvelles fiches sur les méthodes d'évaluation directe qu'il a ajoutées à la série des formulaires d'évaluation des stocks. Il a également décidé d'utiliser $F_{0,1}$ comme point de référence technique ciblé et F_{max} comme seuil de référence critique, en vue de l'évaluation des espèces démersales. S'agissant de l'utilisation de valeurs de référence biologiques pour les petits pélagiques, il a constaté qu'il n'existe pas de cadre d'évaluation convenu, mais a suggéré qu'à sa prochaine réunion, le groupe de travail sur les petits pélagiques envisage la possibilité d'appliquer une approche empirique multicritère.

6. Les conclusions et suggestions des groupes de travail et ateliers, telles qu'approuvées par les sous-comités compétents, ainsi que les avis et propositions formulés par chacun d'eux, sont résumés dans le document GFCM:SAC13/2011/3.

Réunion de coordination des sous-comités (CMSC)

7. LA CMSC a pris connaissance des principales conclusions et recommandations formulées par les Sous-Comités et les participants à l'atelier transversal. Son rapport figure dans le document GFCM:SAC13/2011/Inf.10. Quelques conclusions sont rappelées ci-après:

- Les initiatives telles que les programmes de maîtrise en « économie et gestion des pêches » conduits dans le passé pourraient contribuer à développer l'expertise dans la zone d'action de la CGPM.
- Des études de cas devraient être réalisées, à titre expérimental, sur l'application d'un maillage minimum des culs de chalut, afin d'en évaluer les effets sur la valeur et le poids des quantités débarquées, le poids des rejets et le coût de la pêche par jour-navire.

- La question de l'éco-étiquetage et de son incidence sur la valeur économique des produits de la pêche dans la zone d'action de la CGPM doit être examinée.
- Il convient d'envisager la mise en place d'une notification de données unique, par flottille (registre des flottilles), afin de réduire le nombre des envois d'ensembles de données sur les flottilles.
- Le Secrétariat doit coordonner les efforts et examiner la possibilité d'assurer une assistance aux pays en termes des statistiques de pêche, ce qui assurerait la continuité de l'aide apportée aux pays, et permettrait à la CGPM de traiter plus aisément les processus qu'impliquent de nombreux échanges de données.
- Le SCSA doit préciser les paramètres biologiques pour lesquels des données doivent être communiquées par espèce et par engin, pour chaque unité opérationnelle, et pour des périodes de pêche données. Par la suite, un atelier transversal pourrait être organisé afin de définir précisément les procédures de collecte, de communication et de traitement des données, dans le cadre de l'actuelle Tâche 1 ou d'une nouvelle structure de Tâche 2 mise en place à cet effet.
- Le bulletin statistique sur la Tâche 1 et les autres produits statistiques généraux doivent, par défaut, relever du domaine public. Le CSC doit examiner les options d'accès aux données présentées par le SCSA.
- La période d'essai du formulaire STATLANT 37A, compatible avec les sous-régions, doit être maintenue jusqu'à ce que ce formulaire puisse être remplacé par les données attendues (Tâche 1), sans risquer de perdre les séries historiques de référence.
- Le CSC doit déterminer, d'après les études présentées à la réunion du SCSA, si les éléments d'information disponibles sont suffisants pour fixer un seuil de poids pour les captures à déclarer dans les journaux de pêche.
- Les données sur les prises accessoires d'élastomobranche, de zooplancton, d'algues gélatineuses et de corail rouge doivent faire partie des données communiquées au titre de la Tâche 1 (Tâche 1.4).
- Les mesures d'atténuation, proposées par les participants à l'atelier sur la sélectivité dans le but de réduire les captures accidentelles d'espèces protégées, ainsi que d'autres mesures spécifiques de sélectivité, devront être examinées au moyen d'études de cas.

8. S'agissant de la stratégie de mise en œuvre du programme de travail du CSC et du fonctionnement des Sous-Comités, la CMSC a conclu comme suit:

- L'évaluation des élastomobranche doit faire partie des priorités pour 2011 et un cours de formation sur la lecture d'âge devrait être organisé dans le cadre du programme de travail à moyen terme sur les élastomobranche.
- Les projets régionaux de la FAO sont invités à contribuer à l'exécution du programme de travail du CSC et continuer d'appuyer les efforts des pays au moyen d'actions de formation et de renforcement des capacités, afin que ces derniers soient mieux armés pour participer aux activités des organes subsidiaires du CSC, y contribuer et mettre en œuvre les objectifs de gestion de la CGPM.

- Il convient de maintenir une étroite collaboration entre le CSC et le Centre régional d'activités pour les aires spécialement protégées, notamment en ce qui concerne les éla-smobran-ches, l'anguille européenne, la réduction des prises accidentelles et la sélectivité des engins de pêche, afin que les efforts du CSC puissent porter leurs fruits.
- Le temps alloué aux présentations individuelles durant les réunions des Sous-Comités devrait être limité et les coordonnateurs devraient préalablement en examiner la teneur afin d'accorder la priorité à celles présentant un intérêt pour les questions à l'étude.

SUITE À DONNER PROPOSÉE

9. Le Comité est invité à prendre connaissance des activités de ses organes subsidiaires pendant l'intersession et à discuter des possibilités d'améliorer la coordination pour favoriser la formulation d'avis scientifiques et techniques intégrés et fondés en vue de la gestion des pêcheries.

10. Le Comité est également invité à approuver les conclusions et recommandations de la CMSC et à fournir ses orientations en vue des travaux futurs.